

FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-484 DU 9 OCTOBRE 2000

Portant abrogation du Décret n° 96-342 du 23 août 1996 portant nomination au cabinet du Président de la République, uniquement en ce qui concerne Monsieur Emile Bidossessi ASSAN, conseiller Technique au Développement Rural du Président de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

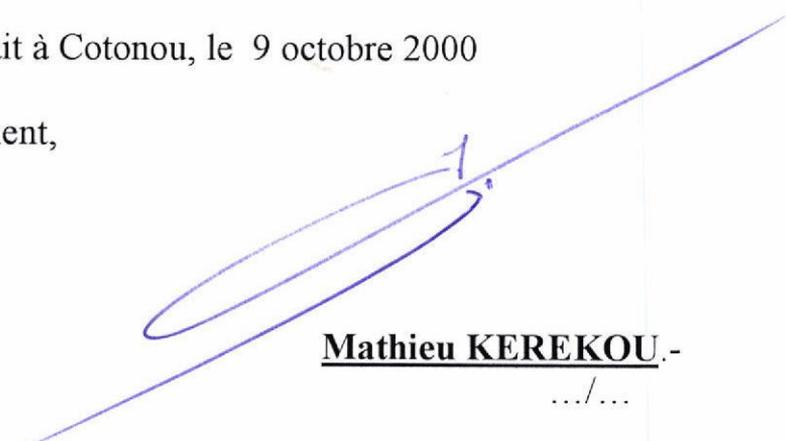
D E C R E T E :

Article 1^{er}.- Sont et demeurent abrogées uniquement en ce qui concerne Monsieur Emile Bidossessi ASSAN, conseiller technique au Développement Rural du Président de la République, les dispositions du Décret n° 96-342 du 23 août 1996 portant nomination au cabinet du Président de la République.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter du 9 septembre 2000, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 9 octobre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO- TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MFE 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGMB-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCON-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
ENA-FASJEP 3 INTERESSE 01 JO 1.-